

- 1- Budget PRINCIPAL : ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2022
- 2- Budget PRINCIPAL 2021 – Décision modificative n°1 – Annule et remplace la délibération n°43 du 09 Novembre 2021
- 3- Provision pour créances douteuses
- 4- Convention avec la Mutualité Sociale Agricole de Gironde (MSA) pour le Relais Petite Enfance
- 5- Convention de servitudes ENEDIS

Pour information :

- Décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT